

COMMUNIQUE DE PRESSE

A la lecture de nouveaux résultats d'analyses médicales dans la vallée de l'Orbiel (Aude), l'ARS confirme l'importance du suivi des recommandations sanitaires

Pour répondre aux demandes des familles inquiètes pour la santé de leurs enfants, l'Agence régionale de santé Occitanie a mis en place début juillet un dispositif spécifique de surveillance médicale, qui reste accessible à toutes les familles qui le souhaitent dans les communes de la vallée de l'Orbiel.

143 enfants ont bénéficié d'un premier dosage urinaire de l'arsenic

Au 27/08/2019, 143 enfants ont déjà bénéficié d'une première mesure d'exposition à l'arsenic. Parmi eux, 97 ont présenté lors de cette analyse des résultats inférieurs ou égaux à la valeur de référence pour la population française. Pour 46 d'entre eux, ces résultats étaient supérieurs à cette valeur de référence.

L'ARS et le Centre Antipoison et de Toxicovigilance d'Occitanie, préconisent dans ce cas un suivi rigoureux des recommandations sanitaires et une seconde analyse dans le délai de deux mois après le premier dosage.

DOSAGE n° 1 :

143 dosages urinaires de l'arsenic réalisés au 27/08/2019 <i>(Source : Centre Antipoison et de Toxicovigilance d'Occitanie)</i>	Enfants 0 - 6 ans	Enfants >6 - 11 ans	TOTAL
Résultat <ou= 10 µg/g	36 (53%)	61 (81%)	97 (68%)
Résultat compris entre 10 et 15 µg/g	26 (38%)	10 (14%)	36 (25%)
Résultat > 15 µg/g	6 (9%)	4 (5%)	10 (7%)
TOTAL	68 dosages	75 dosages	143 dosages

.../...

11 enfants ont reçu les résultats d'un second dosage urinaire de contrôle de l'exposition à l'arsenic

Les familles qui le souhaitaient ont commencé à effectuer une seconde analyse dans le délai de deux mois après le premier prélèvement.

Au 27/08/2019, les familles de 11 enfants ont reçu les résultats de ces seconds dosages urinaires de contrôle de l'exposition à l'arsenic. Les résultats de cette première série d'analyses complémentaires viennent d'être transmis à l'ARS par le Centre Antipoison et de Toxicovigilance d'Occitanie. Au-delà des données individuelles, couvertes par le secret médical, on observe pour ces 11 premiers enfants les évolutions suivantes :

DOSAGE n° 2 :

11 dosages urinaires de l'arsenic réalisés au 27/08/2019 <i>(Source : Centre Antipoison et de Toxicovigilance d'Occitanie)</i>	Enfants 0 – 6 ans	Enfants >6 – 11 ans	TOTAL
Résultat <ou= 10 µg/g	4 (67%)	4 (80%)	8 (73%)
Résultat compris entre 10 et 15 µg/g	1 (16,5%)	0	1 (9%)
Résultat > 15 µg/g	1 (16,5%)	1 (20%)	2 (18%)
TOTAL	6 dosages	5 dosages	11 dosages

Pour les familles de 8 enfants (73% des cas), ces résultats sont rassurants :

- 4 enfants sont passés de résultats supérieurs à 10 µg/g à des résultats inférieurs ou égaux à 10 µg/g.
- 4 enfants sont restés avec des résultats inférieurs ou égaux à 10 µg/g.

Pour les familles de 3 enfants, ces taux confirment une exposition à l'arsenic :

- 1 enfant est resté avec un résultat supérieur à 10 µg/g.
- 2 enfants sont passés de résultats inférieurs ou égaux à 10 µg/g à des résultats supérieurs à 10 µg/g.

L'ARS propose un accompagnement personnalisé à domicile et rappelle l'importance des recommandations sanitaires

Dès que l'Agence régionale de santé reçoit les résultats de ces seconds dosages, et en cas de résultat de nouveau supérieur à la valeur de référence, un rendez-vous à domicile est proposé aux familles concernées (2 à ce jour). Cet accompagnement personnalisé par les équipes de l'ARS vise à préciser les recommandations sanitaires en fonction de chaque environnement et des habitudes de vie de chaque famille.

De façon générale, ces nouveaux résultats confirment l'importance du suivi des recommandations sanitaires pour tous les habitants vivant à proximité des anciens sites miniers de la Vallée de l'Orbiel. Formulées depuis 1999 et réactualisées régulièrement, au fur et à mesure des études réalisées, ces recommandations sanitaires sont accessibles à tous sur le site de l'ARS Occitanie (www.occitanie.ars.sante.fr) et de la Préfecture de l'Aude (www.aude.gouv.fr).

MEMO | LE DISPOSITIF DE SURVEILLANCE MEDICALE

- **Un dispositif proposé aux familles via leurs médecins traitants :**

A l'initiative de l'ARS Occitanie, un dispositif de surveillance clinique et biologique individuelle de l'exposition à l'arsenic est proposé depuis le 08/07/2019 aux familles résidant à proximité des anciens sites miniers de la Vallée de l'Orbiel dans l'Aude. Ce dispositif reste accessible aux familles qui le souhaitent pour leur(s) enfant(s), en prenant rendez-vous avec leur médecin traitant. Un dosage urinaire de l'arsenic doit être réalisé après examen clinique et prescription par le médecin traitant. Un questionnaire est également à remplir pour identifier les facteurs susceptibles de modifier les résultats (alimentation, mode de vie, comportement, heure du recueil, etc...). L'ARS assure la prise en charge financière de ces analyses pour les enfants jusqu'à 11 ans et les femmes enceintes.

- **L'expertise médicale du Centre Antipoison et de Toxicovigilance d'Occitanie :**

Pour chaque cas individuel, les résultats des prélèvements sont analysés par le médecin traitant en collaboration avec le médecin du Centre Antipoison et de Toxicovigilance d'Occitanie, qui détermine selon les cas le type de suivi médical et les recommandations à proposer. Le médecin traitant est l'interlocuteur privilégié de chaque famille pour la restitution et l'explication de ces résultats. Lorsque la concentration trouvée est supérieure à la valeur de référence pour la population française (10 µg/g), il est recommandé d'effectuer un prélèvement de contrôle 2 mois après avoir supprimé ou limité les sources d'exposition. En effet, un seul dosage ne peut montrer l'exposition au cours du temps puisque c'est le reflet d'une exposition récente, et non d'une exposition chronique.

MEMO | LE DISPOSITIF D'INFORMATION DES FAMILLES

- **Des rencontres sur le terrain avec les familles, les élus locaux et les professionnels de santé :**

Les équipes de l'Agence régionale de santé sont allées à la rencontre des familles le 19 juin au Centre hospitalier de Carcassonne, en présence des experts du Centre Antipoison et de Toxicovigilance d'Occitanie. L'ARS a également invité les professionnels de santé de ce secteur (Médecins généralistes, pharmaciens et infirmiers) à une réunion d'échanges et de présentation du dispositif de surveillance médicale avant sa mise en œuvre. Enfin, début juillet, des réunions publiques d'information ont réuni près de 125 personnes à Conques-sur-Orbiel et Trèbes, en présence d'élus locaux des communes de la Vallée de l'Orbiel, et avec l'expertise sur place du Centre Antipoison et de Toxicovigilance d'Occitanie.

- **Des services dédiés à l'information des familles :**

En complément de ces échanges, pour toute information sur ce dispositif de suivi médical ou sur les recommandations sanitaires, l'Agence régionale de santé rappelle que des services spécifiques sont à la disposition des familles pour répondre à leurs questions de santé :

- Une **permanence téléphonique dédiée à l'écoute, l'information et l'orientation des familles sur ces questions de santé : 04 67 07 21 33** (accessible de 9h à 18h, du lundi au vendredi).
- Une **adresse mail dédiée : ars-oc-dd11-vss@ars.sante.fr**.

Les équipes de l'ARS Occitanie ont déjà répondu à une cinquantaine de familles dans le cadre de ces échanges téléphoniques ou par mail.

- **Des supports d'information à télécharger :**

Par ailleurs, un **support « Questions/Réponses »** est accessible à tous pour répondre aux questions les plus fréquemment posées par les personnes vivant dans le secteur de la Vallée de l'Orbiel. Ce support, comme l'ensemble des éléments d'information antérieurs, est disponible sur les sites internet de l'ARS Occitanie (www.occitanie.ars.sante.fr) et de la Préfecture de l'Aude (www.aude.gouv.fr). Les études antérieures et les récapitulatifs des actions des services de l'Etat dans ce secteur sont également accessibles à tous sur ces sites internet.

- **Un accompagnement des recommandations sanitaires à domicile :**

En complément de ces mesures d'information, et en cas de seconde analyse au-delà de la valeur de référence, les équipes de l'ARS proposent aux familles concernées un accompagnement personnalisé à domicile, pour y préciser les recommandations sanitaires en fonction de chaque environnement et habitudes de vie.

Agence Régionale de Santé Occitanie

26-28 Parc Club du Millénaire
1025 rue Henri Becquerel
CS 30001 - 34067 Montpellier cedex 2

www.occitanie.ars.sante.fr

Suivez-nous aussi sur Twitter [@ARS_OC](https://twitter.com/ARS_OC)

Contacts presse ARS :

Vincent DROCHON

Sébastien PAGEAU

Anne CIANFARANI

04 67 07 20 57 / 06 31 55 11 77

vincent.drochon@ars.sante.fr

04 67 07 20 14 / 06 82 80 79 65 (Montpellier)

sebastien.pageau@ars.sante.fr

05 34 30 25 39 / 07 60 37 01 19 (Toulouse)

anne.cianfarani@ars.sante.fr